



## + fiche **5** Agencement des espaces de travail

### L'agencement des espaces de travail aura des répercussions sur l'organisation du travail et la productivité.

- Privilégier une conception de plain-pied.

Si la surface disponible au sol est insuffisante, on peut envisager la création d'un étage ou d'une mezzanine qui génère cependant des contraintes supplémentaires : escalier, monte-charges, barrière écluse, toboggan, deuxième zone tampon de réception...

- Aménager une zone-tampon à proximité du point de déchargement et dimensionnée pour accueillir l'équivalent du contenu d'un semi-remorque.

Une telle zone permet également le contrôle à réception des marchandises. Cette réserve ne s'applique qu'aux drives déportés, les drives adossés partageant, quant à eux, l'infrastructure du magasin. ►

- Réassort produits secs en racks.

- faciliter l'acheminement au moyen d'une implantation en râteau : une ou plusieurs allées principales d'une largeur d'au moins 3 m desservant des allées secondaires larges d'au moins 1,80 m, permettant la circulation d'engins de largeur hors-tout égale à 0,80 m (largeur standard d'une palette) de pair avec la circulation des piétons.



Zone de réception suffisamment vaste



- Stockage produits frais ou surgelés.

- deux points d'accès pour minimiser les distances parcourues : l'un proche de la zone de réception, l'autre proche de la livraison,
- aménager une petite zone-tampon pour la réception des produits frais en attendant le réassort.



Petite zone-tampon de produits frais

- Prévoir une zone dédiée aux promotions de produits secs.
- Privilégier le positionnement des produits lourds ou encombrants à proximité de la zone de livraison.
- Implanter la zone de regroupement des commandes à proximité de l'accès à la zone de livraison.



Produits lourds ou encombrants et regroupement des commandes à proximité de la zone de livraison

- Implanter le local administratif/logistique à proximité immédiate de la zone de livraison. Le râtelier de stockage et de rechargement des terminaux portatifs ("scans") sera situé, de préférence, à côté du local. ►
- Veiller à la cohérence de l'implantation des emplacements de stockage des équipements de transport (chariots...) et des contenants (bacs...) vides avec l'organisation du drive.
- Déporter les équipements bruyants (compacteur, presse à déchets...) ou à risque particulier (point de rechargement des batteries des engins de manutention) vers la zone de réception des marchandises, à défaut de pouvoir les implanter à l'extérieur du bâtiment.



Râtelier de stockage et de rechargement des scans

- Les locaux sociaux (obligation réglementaire) : vestiaires, sanitaires/douches, salle de pause, peuvent être implantés à l'étage.

### Pour plus de précisions, se référer notamment à la documentation suivante :

- Conception des lieux et des situations de travail. Santé et sécurité: démarche, méthode et connaissances techniques. [Brochure INRS ED 950](#)
- Aide-mémoire technique. Charge des batteries d'accumulateurs au plomb. Prévention du risque explosion. [Brochure INRS ED 6120](#)
- Entrepôts du commerce et de la grande distribution. Guide pour la prévention des risques du métier de préparateur de commandes. [Brochure INRS ED 6039](#)